Please note that highlighted text has been updated by the PMRA on your behalf. Please update your labels accordingly.

GROUPE	28	INSECTICIDE

Insecticide ALTACOR[MC] DUPONT[MC]

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES FRUITS À PÉPINS, LE GROUPE DES FRUITS À NOYAU, LE SOUS-GROUPE DES MÛRES ET FRAMBOISES, ET LES RAISINS

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Chlorantraniliprole 35%

N^{o} D'HOMOLOGATION 28981 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE LAIT

CONTENU NET: 250g, 450g, 10kg, 25kg

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la chlorantraniliprole ne soit pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:
Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D’INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L’UTILSATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	28	INSECTICIDE

Insecticide ALTACOR MC DUPONT MC

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES FRUITS À PÉPINS, LE GROUPE DES FRUITS À NOYAU, LE SOUS-GROUPE DES MÛRES ET FRAMBOISES, ET LES RAISINS

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE LAIT

GARANTIE: Chlorantraniliprole 35%

N° D'HOMOLOGATION 28981 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 250g, 450g, 10kg, 25kg

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide ALTACOR[mc] DUPONT [mc] est une préparation de granules dispersables dans l'eau pouvant être appliquée comme pulvérisation foliaire, par application terrestre pour supprimer plusieurs insectes parasites importants. Pour application, l'insecticide ALTACOR [mc] DUPONT [mc] est mélangé à l'eau.

Appliquer aux taux recommandés lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils économiques déterminés localement. Consulter votre conseiller local ou votre conseiller en cultures afin de déterminer les seuils appropriés de traitement dans votre région.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MODE D'EMPLOI

Groupe de Culture 11 - FRUITS À PÉPINS

Volume de pulvérisation pour les fruits à pépins : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR[mc] DUPONT [mc] / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRUITS À PÉPINS Pomme, Pommette, Nèfle du Japon, Cenelle, Poire, Poire asiatique, Coing	Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher Mineuse marbrée (du pommier) Mineuse Phyllonorycter elmaella	145 à 215	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1[re] génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 – 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un

	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée	145 à 285	nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius. Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de phéromone et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à pépins

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 14 jours.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} DUPONT ^{mc} par hectare par saison.

RAISINS

Volume de pulvérisation pour les Raisins: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR^{mc} DUPONT ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
RAISINS	Tordeuse de la vigne	145 à 285	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression

	Noctuelle des arbres fruitiers	215 à 285	optimale. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard. Pour une suppression optimale de la tordeuse de la vigne, commencer les applications après le début du vol et avant l'éclosion des œufs. Pour la suppression optimale de la noctuelle des arbres fruitiers, surveiller le développement des bourgeons et la présence de dommages causés par la noctuelle.

.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Raisins

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 14 jours.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} DUPONT ^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 12 - FRUITS À NOYAU

Volume de pulvérisation pour les fruits à noyau : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR^{mc} DUPONT ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
GROUPE DE FRUITS À NOYAU Abricot, Cerise douce, Cerise acide, Nectarine, Pêche, Prune, Prunier chickasaw, Prune de l'Islet, Prune d'Asie, Prucot, Pruneaux	Tordeuse orientale du pêcher Petite mineuse du pêcher	215 à 285	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de phéromone et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard. Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves. Pour une suppression optimale de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromone pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales concernant les seuils. Pour les larves du printemps/qui on ont passé l'hiver ou la première génération : Appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes. Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes.
	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée	145 à 285	

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que DuPont Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. DuPont Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager DuPont Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

SOUS-GROUPE DE CULTURE 13-07A – MÛRES ET FRAMBOISES

Volume de pulvérisation pour les mûres et framboises : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 500 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR^mc DUPONT ^mc / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRE S
MÛRE ET FRAMBOISES Mûre (Rubus eubatus, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora) ; Mûre de Logan ; Framboise, noire et rouge ; Framboise sauvage ;	anneleur du framboisier rhizophage du framboisier	215 à 285	Appliquer avant le premier stade larvaire des insectes quand les larves se nourrissent dans le cambium et avant qu'elles pénètrent dans les racines, la couronne ou les cannes. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Mûres et framboises

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 14 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^mc DUPONT ^mc par hectare par saison.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à noyau

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 10 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 10 jours.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^mc DUPONT ^mc par hectare par saison.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:
Avant d'appliquer l' insecticide ALTACOR ^mc DUPONT ^mc, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides utilisés auparavant. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide ALTACOR ^mc DUPONT ^mc directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:
Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.
Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.
Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.

- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Application au moyen d'un pulvérisateur à air : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la solution de pulvérisation par-dessus les plantes qui seront traitées. Fermer les buses dirigées vers l'extérieur aux bouts des rangs et dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si le vent surpasse 16 km/h au site d'application tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée sur le côté faisant face au vent.

Zones Tampons :
Les modes d'application ou l'équipement suivants **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, sous le vent, des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d' Application	Cultures		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens /marins d'une profondeur de:	
			Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1m	Plus de 1 m
Pulvérisateur à air	Fruits à pépins, raisins, fruits à noyaux	Début du stade de croissance	10	4	1	0
		Stade de croissance tardif	5	2	1	0

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:
- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la chlorantraniliprole ne soit pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.

- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide ALTACOR^mc DUPONT ^mc du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ALTACOR^mc DUPONT ^mc et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ALTACOR^mc DUPONT ^mc ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Pour une même culture, ne pas appliquer plus de 2 fois successivement par génération d'une même espèce d'insectes. L'application suivante sur les parasites visés doit être effectuée avec un produit efficace possédant un mode d'action différent.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à DuPont Canada au numéro sans frais 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE:
Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:
Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D’INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L’UTILSATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.